

et la Corporation Sports-Québec, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente annexé à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56655

Gouvernement du Québec

Décret 1169-2011, 23 novembre 2011

CONCERNANT la nomination de neuf membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec

ATTENDU QUE l'article 6.1 de la Loi sur la Société des loteries du Québec (L.R.Q., c. S-13.1) prévoit que la Société des loteries du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 6.2 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience établis par le conseil et que ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE l'article 11 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe le traitement ou, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les allocations ou les honoraires des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE M^e Serge Lebel a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 505-2007 du 27 juin 2007, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Marc G. Bruneau a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 505-2007 du 27 juin 2007, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Christiane Jodoin a été nommée membre du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 505-2007 du 27 juin 2007, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Julie Bernier a été nommée membre du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 505-2007 du 27 juin 2007, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Melvin Nathan Hoppenheim a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 764-2007 du 12 septembre 2007, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Paule Bouchard a été nommée membre du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 764-2007 du 12 septembre 2007, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir trois postes additionnels de membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Julie Bernier, directrice – Conformité de l'entreprise, Banque de développement du Canada;

— madame Paule Bouchard, comptable agréée associée, RSM Richter Chamberland;

— monsieur Melvin Nathan Hoppenheim, président, Cité du cinéma (MEL) inc.;

— M^e Serge Lebel, avocat associé, BCF;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Alain Albert, administrateur de sociétés;

— M^e Lynda Durand, présidente et directrice-générale, Les productions O.S.T.A.R. inc., en remplacement de madame Christiane Jodoïn;

— M^e Jean-André Elie, avocat à la retraite et administrateur de sociétés;

— M^e Nathalie Goodwin, associée et administratrice, Agence Goodwin;

— madame Anie Perrault, présidente, Communications Anie Perrault, en remplacement de monsieur Marc G. Bruneau;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique aux personnes nommées par le présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,

GILLES PAQUIN

56656

Gouvernement du Québec

Décret 1170-2011, 23 novembre 2011

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la 17^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la 7^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, du 28 novembre au 9 décembre 2011

ATTENDU QUE se tiendra à Durban (Afrique du Sud), du 28 novembre au 9 décembre 2011, la 17^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la 7^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence et de cette réunion intéressent et concernent le Québec et qu'il y a lieu de ce fait d'y participer pour renforcer et mettre en évidence, sur la scène internationale, les orientations et les actions québécoises en matière de changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à

une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE le sous-ministre adjoint à la Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Charles Larochelle, dirige la délégation québécoise à la 17^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la 7^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendront du 28 novembre au 9 décembre 2011;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le sous-ministre adjoint à la Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de :

— madame Claude Audet-Robitaille, conseillère aux changements climatiques, au ministère des Relations internationales,

— monsieur François Émond, directeur de cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la délégation du Québec à la 17^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la 7^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

GILLES PAQUIN

56657

Gouvernement du Québec

Décret 1171-2011, 23 novembre 2011

CONCERNANT le versement d'une subvention de 660 000 \$ à TV5 Québec Canada pour son exercice financier 2011-2012